

INSCRIPTION ANNUELLE ET DEFINITIVE A LA DEMI-PENSION  
Prise en compte à partir du **LUNDI 14 SEPTEMBRE 2020**

(voir règlement intérieur de la demi-pension carnet correspondance)

↳ **A remettre dans la boîte à l'entrée du Service Intendance  
impérativement avant VENDREDI 11 SEPTEMBRE 2020  
pour tous les élèves y compris les élèves externes**

 **JOINDRE l'imprimé « Mandat SEPA + RIB » si paiement par prélèvement automatique choisi  
pour les secondes et les nouveaux élèves de première et terminale**

ELEVE :

NOM : ..... Prénom : .....

Classe : .....

Par défaut, le contrôle d'accès au restaurant se fait par un système de BIOMETRIE (Reconnaissance du contour de la main) avec gel hydro-alcoolique obligatoire mis à disposition.

Si vous ne souhaitez pas utiliser ce mode d'accès une carte sans contact vous sera remise :

BIOMETRIE : OUI  NON

En cas de perte, le remplacement de la carte coûtera 4.00 euros.

**Choix du forfait** (indiquer le nombre de jours de 1 à 5 et entourer les jours choisis)

Nombre de jours :

Choix des jours : **Lundi – mardi – mercredi – jeudi – vendredi**

**Ne désire pas s'inscrire à la demi-pension**

NOM et PRENOM du RESPONSABLE FINANCIER (personne qui règle la demi-pension) :

.....

Adresse : .....

Tél. : .....

Courriel : .....@.....  
Ecriture lisible

Date :

Signature des parents :

Signature de l'élève :

NB : Pour les élèves TMD n'indiquer que les jours concernant les repas pris au Lycée A. DE SAINT-EXUPERY.